

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALTITUDE CONVERTIBLES MONDE

Action AUSD (Code ISIN : FR0012820819)

SICAV gérée par MIRABAUD ASSET MANAGEMENT FRANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif de gestion la recherche, sur la durée de placement recommandée, d'une performance supérieure à celle l'indicateur Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) retenu comme indicateur de performance a posteriori, en investissant en obligations convertibles d'émetteurs internationaux.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille évoluent de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

La SICAV investit principalement ses actifs dans des obligations convertibles en actions (jusqu'à 100% de l'actif net), de toutes notations ou non notées, dont les émetteurs ont leur siège ou exercent une partie prépondérante de leur activité aux Etats-Unis et Canada, en Europe et au Japon.

La SICAV peut également investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets en obligations ou bons du Trésor émis par un gouvernement de tout pays de l'OCDE ou des organismes supranationaux, en instruments du marché monétaire.

La SICAV intègre dans son processus de gestion l'analyse systématique des critères ESG (Environnement, Social, et Gouvernance).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La SICAV pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans un but d'exposition et de couverture et pour améliorer le rendement de la SICAV, et ce dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

La devise de référence de la SICAV est l'Euro (EUR), mais les actifs pourront être libellés dans d'autres devises. Ces positions seront couvertes en euro à hauteur de 90% au moins ou seront couvertes en dollar à hauteur de 90% au moins pour les actions en dollar.

Elle s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% en obligations convertibles ou échangeables, de tous

secteurs, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations y compris de notation dite « spéculative » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notées,

- dont 10% maximum en obligations convertibles d'émetteurs établis dans d'autres zones que les Etats-Unis, le Canada, l'Europe et le Japon.

• De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de tous émetteurs de l'OCDE, y compris pays émergents, de toutes notations y compris de notation spéculative selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

• De 0% à 10% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, résultant de conversion ou d'échange.

• Jusqu'à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Elle peut être investie :

- en actions résultant d'une conversion, pour 10% maximum de l'actif net.

- en titres de créance et instruments du marché monétaire,

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Elle peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, et de change, sans rechercher de surexposition.

- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 12 heures (J)** à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris ou de New York et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris ou de New York.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles

Cette SICAV est classée en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés de taux via des obligations convertibles et aux actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Par conséquent, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et les fluctuations des marchés d'actions qui induisent une volatilité moyenne de la valeur liquidative et donc un profil de risque et de rendement moyen.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

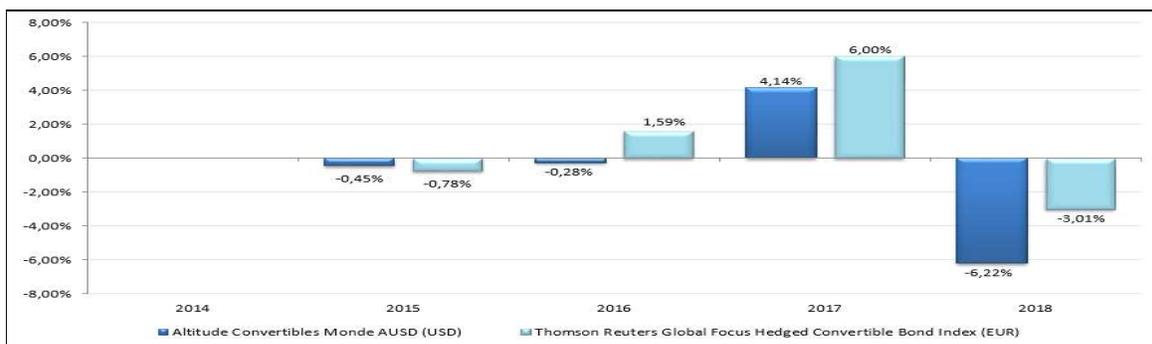
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	0%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,83%TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.mirabaud.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de la SICAV sera calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

Celle de l'indicateur est calculée dividendes et coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 05/06/2015 – Date de création de la part AUD : 29/06/2015

DEVISE DE LIBELLE : USD

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : 02/01/2017 : Changement de l'indicateur de référence

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (France)

13 avenue Hoche – 75008 Paris

Tel : 01 42 89 89 89

e-mail : information-fonds@mirabaud.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : MIRABAUD ASSET MANAGEMENT.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les informations relatives à la politique de rémunération de Mirabaud Asset Management sont disponibles sur le site <https://www.mirabaud.com/fr/presence-internationale/country-detail/country/france/>. Vous y trouverez des informations complémentaires quant à la définition de la rémunération et des avantages ainsi que des personnes responsables de leur attribution. Un exemplaire imprimé de cette politique de rémunération est disponible sur simple demande auprès du siège de Mirabaud Asset Management

La responsabilité de MIRABAUD ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
MIRABAUD ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/07/2019**.